

Cadre de vie : aménagement et plantations

Plusieurs espaces verts se sont agrémentés de mobilier urbain et/ou de nouvelles essences d'arbustes. C'est ainsi le cas de cet ancien délaissé, aujourd'hui valorisé, situé au carrefour du chemin de Montlézon et de la rue de l'Ardèche. Quelques lauriers roses tiennent maintenant compagnie à l'olivier déjà présent sur ce site et un banc y a été installé permettant aux piétons de faire une agréable pose dans leur parcours.



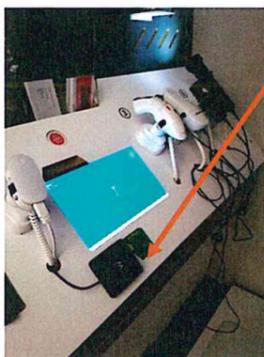
De même, non loin de la place du Soleil, lauriers roses et tamaris ont pris place sur les côtés des voies et dans les espaces verts alentour.



Le périmètre du monument aux morts s'est vu également doter de nouvelles plantations.

Santé : Cabine de téléconsultation médicale : encore plus simple !

Pour davantage de confort et de simplicité d'utilisation, la cabine de téléconsultation médicale évolue constamment.



C'est ainsi que courant mars, les concepteurs y ont intégré un lecteur de carte vitale.

Désormais, après avoir inséré sa carte vitale dans le lecteur, il suffit de remplir le questionnaire visant à compléter les informations.

Lors d'un prochain passage dans n'importe quelle cabine de téléconsultation

Tessan, rien d'autre à faire que d'insérer sa carte pour accéder instantanément au service et choisir ainsi son professionnel de santé : généraliste, spécialiste, domaine paramédical (diététicien par exemple). Une raison de plus pour profiter de ce service de proximité.

C'est une des nombreuses conséquences de la crise sanitaire : les cérémonies officielles se déroulent en comité très restreint. Néanmoins, le devoir de mémoire est là, et Monsieur le Maire et son adjointe D. Balazut ont déposé une gerbe de fleurs au monuments aux morts le 19 mars dernier.



En bref :

Recensement militaire

Les jeunes gens nés en **avril, mai, juin 2005** sont priés de se présenter en mairie lorsqu'ils auront **16 ans révolus** avec leur carte d'identité, le livret de famille et le justificatif de domicile de leurs parents.

Une attestation leur sera délivrée qui sera demandée lors des examens scolaires, la conduite accompagnée, etc...



EDITO

En vigueur depuis les années 70, le changement d'heure marquant l'entrée dans la belle saison (et dans l'hiver aussi bien sûr), fait débat depuis plusieurs années. Il est même question de le supprimer purement et simplement.

Ce basculement horaire 2 fois par an compte autant de détracteurs que d'adeptes : pour certains il est devenu totalement inutile et perturbe les biorhythmes, tandis que pour d'autres il est une source de satisfaction notamment parce qu'il permet de profiter plus largement encore des joies de la période estivale.

On ne tranchera sûrement pas la question ici ! Mais une chose est sûre : en ces temps de crise sanitaire, l'arrivée de l'heure d'été prend l'allure d'une véritable aubaine, d'une appréciable bouffée d'oxygène au cœur des mesures restrictives en particulier en regard du couvre-feu qui, en conséquence, a reculé à 19h. Si mince que soit cette consolation, elle a le mérite d'exister.

Pour autant, il nous faut demeurer vigilants et agir plus que jamais dans le respect des consignes sanitaires car avec les beaux jours la tentation est grande (c'est humain !) de s'affranchir de ces contraintes qui pèsent depuis déjà trop longtemps sur notre quotidien.

Une fois encore, nous souhaitons vous redire que notre équipe compte sur votre civisme et votre sens des responsabilités mais reste également à votre écoute ainsi qu'à votre disposition pour vous aider et vous soutenir.

Nous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de Pâques et surtout de très bonnes vacances de printemps aux jeunes montfauconnais et à leurs familles.

Olivier ROBELET, Maire de Montfaucon
Et l'équipe municipale

SOMMAIRE

1 Editorial

L'actu municipale:

2 **Zoom sur** : le service gratuit des encombrants— **Bloc Notes**—

3 **Environnement** : le compostage, écoresponsable et rentable —

4 **Cadre de vie** : aménagements et plantations -

Santé: cabine de téléconsultation médicale, encore plus simple—**Retour sur** : la commémoration du 19 mars 1962—**En bref** : recensement militaire

Associations, Kiféquoi

5 **Retour sur** la matinée de nettoyage des Jardins de Montfaucon

Ici et Ailleurs :

6 **l'Agglo Mobile**
ABCèze
correspondant Midi Libre
Emilie Esthétique

ZOOM sur :
le service gratuit des encombrants

La commune propose à ses habitants un service mensuel gratuit de ramassage des encombrants. Comment fonctionne-t-il, à qui s'adresse-t-il, quelle est sa périodicité ? Autant de questions que vous vous posez peut-être, surtout si vous êtes montfauconnais de fraîche date. Voici donc quelques précisions sur les modalités de ce service.

Fréquence du ramassage :
1 fois par mois, tous les premiers mardis du mois.
Prochain passage : le mardi 6 avril 2021

A NOTER : pas de collecte du 1^{er} juillet au 31 août.

Comment s'inscrire :
Il suffit de téléphoner à l'accueil de la mairie au 04.66.50.06.46, jusqu'à 12h la veille de la collecte.

Qui peut en bénéficier :
Seulement les particuliers domiciliés à Montfaucon.

Quels objets :
Les encombrants ménagers dont le poids ou le volume ne permettent pas d'être transportés dans un véhicule de tourisme et ne permettent pas davantage d'être déposés à la collecte des ordures ménagères.

Sont éligibles au ramassage :



- Le gros électroménager : cuisinière, réfrigérateur, lave-linge... (attention cela ne concerne pas des éléments tels que chaudière, cuves, chauffe-eau)
- Le mobilier très volumineux : fauteuil, canapé, armoire....
- Les lits, matelas et sommiers.

En sont exclus :

- Les déchets verts, troncs et souches,
- les textiles,
- les pneus, les batteries,
- les ordures ménagères, les cartons,
- les déchets dangereux/toxiques (par exemple l'amiante),
- Les objets coupants ou tranchants pouvant entraîner un risque pour les agents, ainsi que
- les gravats et tous les objets résultant de travaux (portes, fenêtres, etc), de même que les déchets de construction, de vidage-grenier ou de débarras, lesquels peuvent être déposés en déchetterie,
- et d'une manière générale tout objet dont le volume ne permet pas son chargement dans le véhicule de ramassage des encombrants.



Dans quelle limite :
Pas plus de 4 encombrants par collecte et par habitation individuelle.

Comment conditionner les objets à ramasser :
Les objets doivent être facilement accessibles et présentés de façon ordonnée, afin d'occuper au minima l'espace public. En outre, ils doivent être conditionnés correctement de manière à permettre une manipulation et un chargement faciles mais aussi sans danger pour les agents chargés de la collecte. Ils doivent être déposés en limite du domaine public, les agents n'étant en aucun cas habilités à pénétrer dans des propriétés privées.

Quand sortir les objets à ramasser :
Le demandeur doit sortir les encombrants à collecter soit la veille au soir à partir de 19h, soit le jour même du ramassage dès 7h en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules.

En cas de **non-respect des consignes** développées ci-dessus (volume excessif, mauvais conditionnement, objets impropres, difficultés d'accès ou danger pour les agents notamment), **la collecte sera refusée.**

Vous pouvez consulter le règlement sur www.montfaucon.fr dans la rubrique Services publics communaux.

BLOC- NOTES

Depuis le 22 février, accueil mairie/agence postale ouvert : le lundi de 9h à 12h — du mardi au vendredi de 9h à 13h et le samedi de 9h à 11h30.

Ramassage des encombrants : le mardi 06 avril 2021

Numéro astreinte Services Techniques en cas d'urgence : 07.55.59.86.13

Médiathèque – prêt de livres :
Permanences :
Le mercredi : de 9h30 à 11h30
Le vendredi, retour aux horaires antérieurs : de 16h30 à 18h30 (pour tenir compte de la nouvelle heure du couvre feu)
Pour toute demande d'inscription, prêt, restitution, contactez la médiathèque aux horaires de permanences au : 04.66.39.52.44

Environnement :
le compostage, une pratique écoresponsable... et rentable !



Territoire Zéro Déchets : tel est l'ambitieux objectif, et le non moins vaste programme, poursuivi par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien depuis 6 ans.

Car pour l'heure, impossible de faire semblant d'ignorer que nos poubelles débordent !

N'en jetez plus !

Pour réduire leur volume et optimiser le recyclage, il y a bien sûr le tri sélectif ainsi que le recours aux déchetteries pour les objets volumineux et/ou dangereux. Mais on peut encore aller plus loin en cherchant à réduire la quantité des déchets ménagers, c'est-à-dire ceux que l'on jette dans les conteneurs gris.



Prochainement, l'instauration de la redevance incitative



Pour aller dans ce sens, ainsi que vous avez pu le lire dans le bulletin municipal de mars, l'Agglo va bientôt proposer aux habitants du territoire des conteneurs individuels dédiés aux OM, mais va également instaurer ce que l'on appelle la redevance incitative (à voir aussi sur www.gardrhodanien.fr). Celle-ci, en remplaçant la taxe des OM actuelle, comprendra un forfait pour un certain nombre de collectes/an de chaque bac individuel. Les collectes demandées et réalisées en plus de celles incluses dans le forfait seront facturées. Alors autant s'habituer très rapidement à diminuer le plus possible notre production d'ordures ménagères ! Et pour cela, pourquoi ne pas recourir dès à présent au compostage ?

Se procurer un composteur : la marche à suivre

Il faut savoir que la demande de composteurs individuels est déjà forte sur le territoire de l'Agglo. Si vous-même êtes intéressé par l'acquisition de ce dispositif, il suffit de téléphoner à la mairie (04.66.50.06.46) qui vous inscrira sur la liste des demandeurs.

Vous serez ensuite recontacté afin de vous communiquer le lieu, le jour et l'heure où vous serez invité à venir récupérer votre composteur. Lors de ce rendez-vous, vous pourrez vous acquitter du prix (20€ à régler UNIQUEMENT EN CHEQUE), signer la « Charte du compostage » et on vous remettra une brochure explicative retraçant les bonnes pratiques du compostage.



Il ne vous restera alors... qu'à vous lancer !

En adoptant cette pratique, non seulement vous contribuerez à la réduction des déchets mais, à terme, vous limiterez aussi le nombre de collectes de votre bac OM dans l'année... et donc le montant de votre redevance.